

# PROCÈS VERBAUX

**SAISON 2022/2023**



## JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

PV N°20 - publié le 30 novembre 2022



## Commission des Règlements

PROCÈS-VERBAL N° 6

REUNION DU 29/11/2022

**Présidence** : M. Laurent JULIEN.

**Présents** : Nölle FLANDIN, Jean Marie PION, Gérard FANTIN.

e-mail: [reglements@drome-ardeche.fff.fr](mailto:reglements@drome-ardeche.fff.fr)

### INFORMATIONS

- ***Les décisions et sanctions du procès-verbal ci-dessous sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.***

### DOSSIER N° 15

#### **Match n°25219357, Ent.Chato Hermitage 2 / US Pont la Roche 1, U18 brassage poule C du 19/11/2022 (match non joué)**

Après lecture du rapport de l'arbitre officiel de la rencontre programmée le samedi 19/11/2022 à 15h n'a pas pu être jouée pour les motifs suivants:

« -Pas de tablette

-Pas de feuille papier

*J'ai attendu jusqu'à 15h25, au vu du délai dépassé, je n'ai pas fait jouer le match malgré le mécontentement du club local ».*

Attendu, le courriel reçu le 22/11/2022 de l'éducateur de Ent.Chato Hermitage 2, confirme qu'il a eu un souci de tablette écrit :

*« L'heure de 15h15 a été dépassé quand le pb a, put être réglé. L'arbitre n'as pas voulu jouer le match, malgré une proposition de feuille papier. L'horaire étant dépassé, l'arbitre a appliqué le règlement ».*

**Attendu que conformément aux dispositions de l'article 128 des Règlements Généraux de la F.F.F, pour l'appréciation des faits, les déclarations d'un arbitre doivent être retenues jusqu'à preuve du contraire.**

Pour ces motifs, la commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de l'Ent. Chato Hermitage 2.

En application de l'article 18 des Règlements Sportifs du District,

- Ent.Chato Hermitage 2 : 0 point, 0 but
- US Pont la Roche 1 : 3 points, 3 buts

## DOSSIER N° 16

### **Match n° 24534421, Malataverne 1 / Sauzet FC 1, Seniors D4 poule E du 13/11/2022.**

Réclamation d'après match posée par le capitaine du FC Sauzet pour le motif suivant :

*« Réserves sur la qualification du joueur qui nous a arbitré appartenant au club de Malataverne qui est : BOVETTO Romain N° de licence 2528722976, ce joueur a arbitré la rencontre, alors qu'il est suspendu et n'a pas fini de purger le nombre de match indiqué sur foot club ».*

Considérant que la Commission des règlements a pris connaissance de la réclamation d'après match par courrier électronique en date du 15/11/2022, que le club de Malataverne a pris connaissance de la réclamation envoyé par courriel le 15/11/2022, ce dernier a fait part de ses observations par courriel le 20/11/2022.

Considérant que le BOVETTO Romain licence n°2528722976 a été sanctionné par la commission de discipline lors de sa réunion du 19/10/2022 de 4 matchs fermes publié sur Footclub le 25/10/2022.

Considérant que depuis sa suspension, BOVETTO Romain licence n°2528722976 n'avait purgé que 2 matchs à la date du 13/11/2022 avec l'équipe de Malataverne 1.

Considérant que l'article 150 des Règlements Généraux de la FFF indique que tout licencié suspendu ne peut disputer aucun match officiel, ne peut être inscrit sur la feuille de match, prendre part à un match officiel à quelque titre que ce soit, ....

Attendu des faits ci-dessus, la commission dit que le match Malataverne 1 / Sauzet FC 1 ne devait pas se dérouler avec un arbitre suspendu et donne donc le match à rejouer.

Dossier transmis à la commission des compétitions séniors pour programmation.

## DOSSIER N° 17

### **Match N° 2424868 VALLIS AUREA 2 / MONTMEYRAN US 1 COUPE U15 Gilbert PESTRE du 26/11/2022.**

Réclamation posée par le dirigeant responsable de l'US Montmeyran formule des réserves sur la qualification et / ou la participation du joueur / des joueurs Rémi BLANC, Mathis BAINAS, Yassin RAHOU, du club de VALLIS AUREAS foot, pour le motif suivant : sont inscrits sur la feuille de match plus de 2 joueurs mutés hors période

Après vérification du fichier de la Ligue Rhône Alpes il ressort que les trois joueurs ci après possèdent une licence avec le cachet mutation hors période :

Joueur N° 6 Rémi BLANC n° de licence 2548121639

Joueur N° 7 Mathis BAINAS N° de licence 2546985733

Joueur N° 14 Yassin RAHOU n° de licence 2548095420

Considérant que l'article 42 des Règlements sportifs du District et 160 des Règlements Généraux de la FFF. autorise seulement un joueur des catégories U12 à U18 avec le cachet mutation hors période.

La commission des règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de VALLIS AUREA pour en donner le gain à l'équipe de MONTMEYRAN et la qualifie pour le prochain tour de la Coupe GILBERT PESTRE.

Le compte de VALLIS AUREA sera débité de 37€ pour frais de dossier.

Le président des Règlements  
Laurent JULIEN

Le secrétaire  
Jean Marie PION



## Commission des Compétitions Jeunes

### PROCÈS-VERBAL N° 17 Réunion électronique du 28 / 11 / 2022

**Présents :** LAULGANET Roselyne, MOMBARD Martine, REBOULET Mathilde, BRESSON Claude, AUBERT Philippe.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

#### Correspondances :

Nous vous rappelons que seules les correspondances émises depuis les messageries officielles (n°affiliation@laurafoot.org) des clubs sont prises en compte par la Commission.

Nous invitons également les clubs à utiliser ces messageries pour leurs échanges.

#### HORAIRES

Pour donner suite au vote de l'Assemblée Générale du District Drôme-Ardèche de Football du mercredi 7 Septembre 2022 à Valence, les nouveaux horaires des compétitions et les modalités de demandes de modifications de dates et ou d'horaires s'appliquent avec effet immédiat.

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisée
U7	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U9	Samedi <b>13h30</b>	Samedi 12h30-15h00
U11	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U13	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U15	Dimanche 10h00	Dimanche 09h30-11h00
U18	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00

**Horaire Légal :** C'est l'horaire officiel qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

**Horaire Autorisé :** C'est l'horaire qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

**Horaire négocié :** C'est l'horaire qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

#### **Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :**

**Période Verte :** Jusqu'à J-21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

**Période Orange :** De J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

**Période Rouge :** A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

## TOURNOIS

Responsable : Roselyne LAULAGNET 06 11 15 53 93.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

### **Tournois autorisés futsal :**

VALLEE DU DOUX :

U11 le 7 janvier 2023,

U13 le 8 janvier 2023.

PIERRELATTE :

U9 le 7 janvier 2023,

U11 le 8 janvier 2023.

## U7 – U9

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Horaires de pratique :**

U7 : Samedi 10h00,

U9 : Samedi 13h30.

### **Livrets de Pratique en ligne :**

Les livrets de pratiques U7-U9 sont en ligne sur le site du District. Merci de prendre connaissance du contenu, référence pour nos organisations de pratique. Les éducateurs et les dirigeants y trouveront le nécessaire pour l'organisation et l'accueil des plus jeunes.

**Important : Merci de respecter l'horaire officiel des plateaux. Si toutefois pour des raisons d'organisation vous devez changer l'horaire, il faut impérativement avoir l'accord de l'ensemble des participants, un seul refus et le plateau doit se dérouler à l'horaire officiel quitte à changer le lieu du déroulement en accord avec les clubs et en informant tout le monde. En aucun cas on doit priver un club de rencontres. Merci pour le respect de tous.**

## **U8/U9**

**Merci de réfléchir dès aujourd'hui à vos engagements pour la Phase PRINTEMPS .**

**La Commission Technique souhaite faire évoluer la pratique pour la catégorie U8- U9 en 3 niveaux (Promotion-Espoir et Bourgeon) Vous pourrez vous inscrire sur FOOTCLUBS, dans la rubrique compétitions, engagement, catégorie/football d'animation, engager une équipe et vous pourrez choisir votre niveau de pratique jusqu'au 3 décembre 2022.**

**Date prochains plateaux U9 :** samedi 3 décembre à 13h30

### **Actualisation des engagements**

**POULE 6 PS ROMANS 3 équipes**

**POULE 8 PS ROMANS 3 équipes**

**Merci de penser à nous envoyer la fiche plateau.**

## U6/U7

**Date prochains plateaux U7** : samedi 10 décembre à 10h

**Nous rappelons aussi que les enfants de moins de 5 ans ne peuvent pas participer aux plateaux, en cas d'accident l'enfant n'est pas couvert.**

## U11

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

**Mail** : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Horaires de pratique** : Samedi 10h00.

**LIVRETS DE PRATIQUE EN LIGNE** : Les livrets de pratiques U11 sont en ligne sur le site internet du District. Merci de prendre connaissance du contenu, référence pour nos organisations de pratique. Les éducateurs et dirigeants y trouveront le nécessaire pour l'organisation de l'accueil des jeunes joueurs et joueuses.

**HORAIRES** : merci de respecter l'horaire officiel des plateaux. Si toutefois pour des raisons d'organisation vous devez changer l'horaire, il faut impérativement avoir l'accord de l'ensemble des participants, un seul refus et le plateau doit se dérouler à l'horaire officiel quitte à changer le lieu du déroulement en accord avec les clubs et en informant tout le monde. En aucun cas on doit priver un club de rencontres. Merci pour le respect de tous.

### **PREPARATION PHASE PRINTEMPS :**

Nous enregistrons dès maintenant les desideratas des clubs pour le déroulement de la 2<sup>e</sup> phase de la saison qui débutera le 28 janvier 2023. Les clubs souhaitant inscrire de nouvelles équipes, faire évoluer leurs équipes à des niveaux différents de celui de la 1<sup>ère</sup> phase feront parvenir leurs souhaits avant le 18 décembre 2022, par mail officiel du club, à la commission des Jeunes.

**Désiderata reçus** : FC CHATELET, FC DIOIS, ES MALISSARD, AS VALLEE DOUX, VALLIS AUREA FOOT.

### **RAPPEL IMPORTANT :**

***De trop nombreuses feuilles de plateau sont insuffisamment remplies. Les clubs doivent appliquer la rigueur nécessaire au renseignement de ces documents.***

***Conformément aux Règlements Sportifs, les joueurs et joueuses participant aux plateaux doivent être licencié(e)s. Le contrôle des feuilles de match entraînera l'application des dispositions administratives en cas de défaillance.***

**Date prochains plateaux** : Samedi 03 Décembre 2022 à 10h00.

## U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55

**Mail** : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Horaires de pratique** : Samedi 13h30.

## U15

Responsable : Roselyne LAULAGNET 06 11 15 53 93.

**Mail** : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Horaires de pratique** : Dimanche 10h00.

### **U15 BRASSAGE :**

Tous les matchs non joués pour cause arrêtés municipaux devront se jouer le Mercredi 7 Décembre dernier délai.

## **U18**

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Horaires de pratique :** Samedi 15h00.

La saisie du résultat de votre rencontre U18 doit s'effectuer dans les 24h qui suivent.

Le calendrier de la phase Brassage ne laisse pas de dates libres jusqu'à la fin de la 1<sup>ère</sup> phase. Les rencontres reportées n'ont pas pu être programmées durant les vacances de la Toussaint. Le nombre de rencontres reportées est conséquent du fait des intempéries.

Afin d'aérer le calendrier U18 Brassage, il est décidé, d'avancer la journée de récupération du 17 décembre au 10 décembre. De ce fait, la dernière journée de la phase Brassage se déroulera le 17 décembre 2022.

### **Rencontres reportées :**

- En 18D1 :

AS SUD ARDECHE 1 / U. MONTELIMAR S 1 au 14/01/2023.

ENT VAL JAB FC VALDAINE 1 / PORTES LES VALENCE 1 au 14/01/2023.

- En U18D2 :

DAVEZIEUX US 2/ GF HERMITAGE TOURNON 1 au 17/12/2022.

AS SURD ARDECHE 2 / ASF PIERRELATTE 1 au 17/12/2022.

MOURS ST EUSEBE 2 / FC MONTELIMAR 1 au 14/01/2023.

RUOMS OL 1 / ASF PIERRELATTE 1 au 14/01/2023.

- En U18 Brassage :

ENT. VAL. JAB FC VALDAINE 2 / US DROME PROVENCE 1 au 10/12/2022.

ES CHOMERAC 1 / BAS VIVARAIS US 1 au 10/12/2022 à 15h00.

SC BOURG ST ANDEOL / AS BERG HELVIE 1 au 10/12/2022

MONTELIER US / JS LIVRON au 10/12/2022

AV S ROIFFIEUX 1 / ENT BOURG ARGENTAL 1 au 10/12/2022

AS DU DOLON 1 / ENT S NORD DROME 2 au 10/12/2022

HOSTUN 1 / AS ST MARCELLOISE au 10/12/2022

- En Coupe U18 1<sup>er</sup> tour :

CENTRE ARDECHE OL 2 / ENT AS VEORE MONTOISON-AS BEAUMONTELEGER au 10/12/2022

US VAL D D'AY 1 / ENT NORD DROME 2 au 17/12/2022.

CENTRE ARDECHE OL 1 / ENT S CHOMERAC au 14/01/2023.

### **TRANSITION SAISON 2022-23 vers SAISON 2023-24**

Comme voté lors de l'Assemblée Générale du District Drôme-Ardèche de Football du 07 Septembre 2022 à Valence, les compétitions U18 vont s'effacer au profit de la mise en place de compétitions U17 d'une part, et de compétitions U20 d'autre part.

La situation sportive U18 à l'issue de la saison 2022-23, alimentera les différents niveaux (D1, D2 et Brassage) des compétitions U17, mais également des compétitions U20. Les clubs seront donc pré-engagés dans l'application

FOOTCLUBS et valideront leurs engagements selon le processus habituels avec des dates limites comme à l'accoutumée (aux alentours du 15 Juillet 2023 pour les D1 et D2, et du 15 Aout 2023 pour le niveau Brassage).

Le tableau des modalités est présenté dans le document support en ligne sur le site du District en rubrique Documents → Documents compétitions → Jeunes.



## Commission FOOT LOISIRS

### FUTSAL

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57 / Emile MARTINEZ : 07.61.24.94.28

#### FUTSAL JEUNES – U13G – U15G / U13F à U15F

Dans le cadre du plan de développement du Futsal, le District Drôme-Ardèche de Football vous propose une nouvelle formule pour la pratique du Futsal Jeunes ! En effet, nous vous proposons cette saison une pratique Futsal pour les catégories U13G – U15G et U13F à U15F.

#### Conditions d'inscription et de participation :

1. Avoir l'accord écrit de la municipalité pour la réservation d'un gymnase pour une demi-journée minimum sur les dates proposées dans le formulaire d'inscription par le District.
2. Participation obligatoire du club sur les trois dates proposées par le District (07.08/01/23 – 14.15/01/23 – 21.22/01/23 + Date finale à définir).
3. Proposer un arbitre Futsal bénévole lors de l'inscription qui participera au plateau de son équipe sur les trois dates et qui se déplacera avec son club sur le lieu des rencontres.
4. Inscrire une équipe U13G ou U15G et/ou une équipe U13F à U15F.

Veillez trouver ci-après le lien d'inscription pour cette nouvelle formule du Futsal Jeunes 2022/2023 : [INSCRIPTIONS – FUTSAL JEUNES 2022/2023](#)

#### *Inscriptions avant le vendredi 9 décembre 2022.*

Pour faire suite à votre inscription, la commission loisir organise une visioconférence, le jeudi 15 décembre 2022 de 18h00 à 19h00 (un lien vous sera envoyé quelques jours avant cette réunion).

Pour tout complément d'information sur ce projet de lancement de la pratique Futsal chez nos U13 – U15 Garçons et U13 à U15 Filles, vous pouvez contacter M. Emile MARTINEZ au 07.61.24.94.28

### BEACH SOCCER

A l'issue de la réunion organisée au District, en vue de l'organisation du championnat de Beach Soccer, nous avons fixé la limite des inscriptions au 28 février 2022.

A ce jour, deux clubs BEACH TEAM CEVENNES 07 et OAC CENTRE ARDECHE sont inscrits. Deux clubs ne souhaitent pas participer cette saison RHONE CRUSSOL FOOTBALL 07 et CHABEUIL FC.

Les autres clubs qui souhaitent encore s'inscrire peuvent le faire.

Le calendrier sera produit prochainement, les rencontres se dérouleront le mardi soir. Nous attendons de connaître le nombre total d'équipes engagées.

Le règlement fédéral sera appliqué.



## Commission des Arbitres

### PROCÈS-VERBAL N° 16 du 30 Novembre 2022

#### PERMANENCE ARBITRAGE DU WEEK-END DU 03 & 04 DECEMBRE 2022

- BRUNEL Nicolas (06.70.31.54.43). Merci de contacter à partir du samedi matin, la personne de permanence pour tout problème lié à l'arbitrage, **et non votre désignateur.**

#### INFORMATION PORTAIL DES OFFICIELS

Vous retrouverez l'application du portail des officiels sur Android et iPhone.  
Pour la retrouver tapez « officiel FFF ».

Pour information, avec cette nouvelle application, si vous activez les notifications et les réceptions de messages, vous serez alerté à chaque fois que vous aurez un message ou une nouvelle désignation.

#### INFORMATION POUR TOUTE ABSENCE

Nous vous rappelons que pour toute absence (quelque se soit le motif), doit être justifiée par un document (Certificat Médical, Arrêt de Travail, Justificatif Professionnel, etc...) sans cela, nous appliquerons le règlement intérieur .

#### FRAIS D'ARBITRAGE RENCONTRE ORGANISEES PAR LA LIGUE (ADULTES & EUNES)

Nous vous rappelons que les frais d'arbitrage pour toutes les rencontres organisées par la Ligue AURA sont réglés par celle-ci et non par le club recevant. Vous devez donc envoyer un R.I.B à la Ligue service « Comptabilité ».

#### RAPPORT D'OBSERVATION - ADULTES & JEUNES

Nous vous rappelons que depuis plusieurs saisons, tous les rapports d'observations sont envoyés sur votre espace personnel (Portail Officiels) et non sur votre boîte mail.

#### « INDISPONIBILITES »

Merci de penser à déposer votre indisponibilité minimum **15 jours avant** celle-ci, et surtout de bien la déposer **le vendredi avant 14 h 00 dernier délai.**

#### **ATTENTION A BIEN COCHER LES CASES LIGUE ET DISTRICT.**

Pour tout manquement à cette nouvelle règle, il sera appliqué le règlement intérieur.

#### « RAPPORT DISCIPLINAIRE »

Nous vous rappelons, que tout rapport doit se faire **UNIQUEMENT** sur votre « **Portail officiels** ». Que ce soit suite à un carton rouge, à des incidents d'après match ou que soit un carton rouge suite à deux

avertissements.

Pensez à prendre une photo de votre feuille de match par précaution.

Celui-ci doit être effectué dans les **48 heures** qui ont suivi votre rencontre.

## « CHANGEMENT D'ADRESSE POSTALE - N° DE TELEPHONE - D'ADRESSE MAIL »

Pour tout changement de vos coordonnées (dresse postale, N° de téléphone ou adresse mail), vous devez envoyer un courriel à la boîte Mail de la **Commission Départementale en Arbitrage** :

« arbitres@drome-ardeche.fff.fr »

## AGENDA PROVISIONNEL DES ACTIONS TECHNIQUES - SAISON 2022/2023

La Commission Départementale de l'Arbitrage vous précise que les informations relatives aux actions techniques (lieu, horaires, ordre du jour, liste des arbitres convoqués...) sont consultables sur le site internet du District Drôme-Ardèche de Football dans les rubriques : PROCÈS VERBAUX et ARBITRAGE

### **DECEMBRE 2022**

- Samedi 17 décembre :

*Formation continue des arbitres assistants agréés Ligue et District*

### **JANVIER 2023**

- Samedi 21 janvier :

*Formation continue des arbitres classés D1 et D2 (journée)*

- Samedi 28 janvier :

*Dernière séance de rattrapage du test TAISA (matinée)*

### **FEVRIER 2023**

- Vendredi 10 février :

*Formation continue des jeunes arbitres U15 et U18 (matinée)*

### **MARS 2023**

- Samedi 4 mars :

*Formation continue des arbitres classés D3 (matinée)*

- Samedi 18 mars :

*Formation continue des arbitres classés D4 (matinée)*

### **AVRIL 2023**

- Samedi 8 avril :

*Formation continue des jeunes arbitres U15 et U18 (matinée)*

- Samedi 29 avril :

*Formation continue des arbitres adultes et jeunes toutes catégories (matinée)*

### **MAI 2023**

- Vendredi 12 mai :

*Formation initiale des arbitres stagiaires adultes et jeunes (séance N°8 : bilan de la saison)*

## FORMATIONS INITIALES EN ARBITRAGE

Nous avons le plaisir de vous communiquer les dates des deux dernières formations pour les candidats arbitres adultes et jeunes (saison 2022/2023) :

### FORMATION CANDIDATS ARBITRES ADULTES (+ de 23 ans) :

- Vendredi 06 janvier 2023 (séance N°1 et 2 – journée)
- Samedi 07 janvier 2023 (séance N°3 et 4 – journée)
- Samedi 14 janvier 2023 (séance N°5 et 6 – journée)
- Vendredi 20 janvier 2023 (séance N°7 – Soirée)

*Inscriptions* : INSCRIPTIONS FORMATIONS CANDIDATS ARBITRES

### FORMATION CANDIDATS ARBITRES JEUNES (- de 23 ans) :

- Du Lundi 06 février 2023 au Jeudi 09 février 2023 (séance 1 à 6)
- Samedi 11 février 2023 (séance 7 – matinée)

*Inscriptions* : INSCRIPTIONS FORMATIONS CANDIDATS ARBITRES

### VOS CONTACTS :

Administratif : Service Formation LauRAFoot : 04 72 15 30 21 – [formations@laurafoot.fff.fr](mailto:formations@laurafoot.fff.fr)

Technique : Roland VIALLET (CTDA) : 06 15 60 01 54 – [rviallet@drome-ardeche.fff.fr](mailto:rviallet@drome-ardeche.fff.fr)

## COURRIERS DES ARBITRES

- **JOHANNARD Loris** : Courriel nous adressant un Certificat Médical justifiant son indisponibilité du 20/11/2022. Lu et noté. Prompt rétablissement.
- **BAZRI Farid** : Courriel nous adressant un Certificat Médical justifiant son indisponibilité jusqu'au 29/11/2022. Lu et noté. Prompt rétablissement.
- **COISSARD Stéphane** : Courriel nous adressant un Certificat Médical justifiant son indisponibilité jusqu'au 15/01/2023. Lu et noté. Prompt rétablissement.
- **GNAHORE Bahi** : Courriel nous informant de son changement d'adresse mail. Lu et noté.
- **REBOUL Jean-pierre** : Courriel nous informant de son changement d'adresse postale. Lu et noté.
- **PINTO Patrick** : Courriel nous adressant un Certificat Médical justifiant son indisponibilité jusqu'au 25/12/2022. Lu et noté. Prompt rétablissement.
- **AIT BTAL Najim** : Courriel nous adressant un Certificat Médical justifiant son indisponibilité jusqu'au 30/11/2022. Lu et noté. Prompt rétablissement.

## COURRIERS DES CLUBS

- **U.S. MEYSSE** : Courriel nous demandant un arbitre pour ses rencontres seniors D 5 des 27/11/2022 et 04/12/2022. Lu et noté. Votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif.

- **O. CENTRE ARDECHE** : Courriel nous informant de l'Arrêté Municipal pour le week-end du 26 & 27/11/2022. Lu et noté
- **U.S. PORTES HAUTES CEVENNES** : Courriel nous informant de l'Arrêté Municipal pour le week-end du 26 & 27/11/2022. Lu et noté

## INFORMATION AUX CLUBS « ARRETES MUNICIPAUX OU ANNULATION DE RENCONTRE »

La Commission Départementale en Arbitrage rappelle à l'attention de tous les clubs, que lorsqu'il y a un Arrêté Municipal ou que la rencontre n'a pas lieu, pour quel que soit la raison, de prévenir l'arbitre téléphoniquement et de vive voix ou bien alors d'appeler téléphoniquement la permanence arbitrale du week-end, si celui-ci n'est pas joignable, **mais en aucun cas, de lui laisser un texto ou de lui envoyer un mail.**

Merci d'en prendre note.

**Le Président**  
**Nicolas BRUNEL**

**Le Secrétaire**  
**Jean Baptiste RIPERT**

U.N.A.F.

### Compte-rendu de la réunion du 25 octobre 2022

Présents : BOUDIKIAN François, BERGERON Alexis, BRET Vincent, BRUNEL Nicolas, CHABBAT Maurice, DUTRIEUX Benoit, FALAISE Mathias, KLEIN Frédéric, KUHN Yves, MARLHIN Alexandre, MLYNARCZYK Adrien, MOUSTIER Benjamin, PERDRIOLE Raphaël et VIALLET Roland.

Excusés : BERGONZI Jean François, BOUCHARD Amandine, CHAZALON Emilien, FERREIRA David, MARTINEZ Laurence, VINCENT Jean Claude.

Absents non excusés : DUSSAUD Gérald, GALOYAN Zalina, MARTIN Alain.

#### Début de réunion à 19 h 30

- Mot de bienvenue du président de la section.
- Remerciement pour l'invitation et mots du Président de la Commission des Arbitres, Monsieur Nicolas Brunel.
- Remise d'un chèque UNAF et d'un maillot à Monsieur et Madame BOUAFFAR, parents du regretté Mathéo.
- Présentation d'«Asso Connect».
- Bilan du début de saison pour la section et revue des effectifs.
- Point de chaque pôle sur l'état d'avancement des missions.
- rappel de la date de la prochaine réunion avec l'UNAF Régionale : le 03 décembre 2022 de 09h30 à 12h30 au siège du district.
- prochaine réunion le 08 Décembre 2022 (en Visio).
- date fixée pour le prochain arbre de Noël au siège du District : le 10 Décembre 2022.

- **Temps d'échanges.**